

**Statistiques**  
**2016**

## Accidents du Travail et Maladies Professionnelles

Un bilan contrasté. Si les statistiques publiées par l'Assurance Maladie sur le site [risquesprofessionnels2016.fr](http://risquesprofessionnels2016.fr) montrent des résultats encourageants pour la prévention, des secteurs professionnels et des pathologies sont à surveiller.

### Les AT

Le nombre total d'AT en léger recul (-0,3%) confirme la stabilisation de ce taux à un niveau historiquement bas depuis la création de la branche AT/MP en 1946. En Alsace/Moselle par exemple, la sinistralité liée au risque accident a baissé d'un point par rapport à 2015 (31,9 accidents du travail pour 1000 salariés). Quatre grands risques sont répertoriés : la manutention manuelle (qui à elle seule représente 54% des accidents), suivies par les chutes de plain-pied (13%), les chutes de hauteur (12%) et enfin l'outillage à main (9%).



Des secteurs traditionnels poursuivent leur baisse (le BTP en particulier). Par contre, d'autres sont source de préoccupations. C'est le cas des services à la personne où l'indice de fréquence d'accident du travail est trois fois su-

périeur à la moyenne (94,6 accidents de travail pour 1000 salariés). Le ministère du Travail cite l'exemple des aides à domicile, plus fréquemment victimes de brûlures thermiques ou chimiques, de lombagos et de chutes ou bien celui du personnel des maisons de retraite particulièrement touché par le risque lié à la manutention des personnes et les ports de charges. On retrouve cette tendance à la hausse dans l'intérim (7,8%). Mais c'est surtout la lombalgie liée au travail qui est préoccupante puisque depuis 2005, la part des lombalgies dans le total des accidents a augmenté de 13 % à près de 20 %.

### Les MP

En 2015 et 2016, l'inversion de tendance entamée en 2012 se poursuit puisqu'il est constaté une diminution de 4,3 % des maladies professionnelles prises en charge par les caisses. Elle s'explique surtout par la baisse du nombre des troubles musculo-squelettiques (TMS) et des pathologies liées à l'amiante. Par contre, mauvais point en ce qui concerne les cancers hors amiante (principalement les tumeurs de vessie visées au tableau 15 des maladies professionnelles) et les risques psychosociaux pris en charge au titre du système dit complémentaire. Ces deux maladies professionnelles continuent leur progression : hausse de 10,1 % pour les cancers hors amiante et hausse de 40 % des maladies psychiques (près de 600 avis favorables prononcés en 2016 contre 422 en 2015).

**Point remarquable à souligner** : la branche Assurance Maladie-Risques professionnels a constaté une baisse significative de la sinistralité sur l'ensemble des entreprises ciblées dans les programmes prioritaires pour la période 2014-2017 (dénombrement des TMS, taux de fréquence des AT dans le BTP et pathologies liées à l'amiante).



Baisse de **9,5%** des pathologies liées à l'amiante



Baisse de **4,1%** des troubles musculo-squelettiques (TMS)



Hausse de **10,1%** des cancers hors amiante



Hausse de **40%** des pathologies psychiques prises en charge comme maladies professionnelles 596 avis favorables prononcés en 2016 contre 422 en 2015\*\*

\*\*Les TMS et l'amiante se comptent en milliers de cas, tandis que les 40 % de hausse des affections psychiques s'appliquent à quelques centaines de cas.

## PRESTATION de STSA : Pluridisciplinarité

L'équipe pluridisciplinaire de STSA est à votre disposition pour tout ce qui concerne la santé au travail.

La prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, les conseils en matière de qualité de vie au travail sont des secteurs prioritaires du service. N'hésitez pas à le solliciter...